

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès-Verbal de la séance du jeudi 04 juillet 2024

Date de convocation : L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures trente, 28 juin 2024 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2024
Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Daniel GUÉRINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Laurence COSNARD, Tony BERTRON, Virginie CARRÉ, Jean-Marie CHALOIGNE, Gervais COMPAIN, Christelle DOLBEAU, Christelle LEVILLAIN, Marie-Laure MÉTIVIER, Christophe PERDRIX et Jean-Marie PRECHAIS formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres

- en exercice :	15	<u>Absents excusés</u> :	Néant
- présents :	15		
- votants :	15	<u>Absent</u> :	Néant.

Ordre du jour : -1*- Cantine et services périscolaires : bilan année scolaire 2023-2024 et fixation tarifs 2024-2025 . -2*- Réaménagement sanitaires de l'école : Déclaration de sous-traitance SA Pasteau et SARL Choynet Bardou ; -3*- Convention SAFEGE : Extension assainissement La Verrie ; -4*- Convention Préfecture relative au dispositif de dématérialisation des budgets ; -5*- Convention CCPF : Redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets ménagers des professionnels ; -6*- Classement des massifs forestiers visant à la prévention des risques d'incendies ; -7*- Renouvellement du groupement Assurance Santé pour la commune ; -8*- Décisions municipales ; -8*- Compte-rendu du Conseil d'école du 20 juin 2024 ; -9*- Fête de la Terre, du Commerce et de l'Artisanat : attribution d'une subvention exceptionnelle ; -10*- Comptes rendus : Commissions et travaux en cours ; -11*- Informations communautaires ; -12*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Daniel GUERINET comme secrétaire de séance.

2024-07-01 : CANTINE ET SERVICES PÉRISCOLAIRES :

1- BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 :

Le bilan est dressé selon 4 indicateurs simples et objectifs : Le nombre de repas servis, le nombre de repas facturés, le budget alimentation et les charges en personnel. Le choix est de ne pas intégrer les fluides dans les charges tels que l'eau, l'électricité et le gaz, l'objectif étant de donner une tendance vis-à-vis des deux dernières années. Une sensible évolution est à noter en nombre de repas servis. Les dépenses liées à l'alimentation sont contenues, ce qui révèle en général un budget stable.

2- FIXATION DES TARIFS 2024-2025 :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs 2023-2024, à savoir :

Repas enfant présence régulière : 3.75 €

Repas enfant présence exceptionnelle ou stagiaire école : 1 ou 2 repas maximum dans le mois : 4.05 €

Repas adulte : 5.55 €

Après échanges et afin de contenir le budget, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2024-2025 :

Repas enfant présence régulière : 3.80 €

Repas enfant présence exceptionnelle ou stagiaire école : 1 ou 2 repas maximum dans le mois : 4.10 €

Repas adulte : 5.65 €

Il est également décidé de ne pas modifier les tarifs de garderie, ces derniers seront donc à compter du 1^{er} septembre 2024

Garderie du matin : 0.60 €

Garderie du mercredi midi : 0.30 €

Garderie du soir : 1.10 € (goûter compris)

Mis à part les modifications tarifaires ci-dessus, le règlement des services péri scolaires cantine-garderie et TEP est inchangé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-07-02 : RÉAMÉNAGEMENT DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE :

1- DECLARATIONS DE SOUS-TRAITANCE :

A) DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE : LOT 6 ÉLECTRICITÉ PLOMBERIE VENTILATION CHAUFFAGE:

Le Maire présente le formulaire de déclaration de sous-traitance DC4 proposé par le soumissionnaire du lot 8 SA PASTEAU d'Aubigné Racan au profit de l'entreprise SARL CHARPENTE ET COUVERTURE BODEREAU de La Flèche (SIRET 444 470 520 00016), qui exécutera la prestation sous-traitée : Fourniture et pose de décompression. Le montant du contrat de sous-traitance, relevant de l'article 283-2 nonies du Code Général des Impôts est de 660 € Hors TVA.

B) DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE : LOT 1 DÉMOLITION – GROS OEUVRE

Le Maire présente le formulaire de déclaration de sous-traitance DC4 proposé par le soumissionnaire du lot 1 ENT CHOISNET BARDOU de Louailles au profit de l'entreprise SARL TRACAGE SERVICE de St Léonard des Bois (SIRET 477 633 770 00029), qui exécutera la prestation sous-traitée : Aménagement accessibilité PMR. Le montant du contrat de sous-traitance, relevant de l'article 283-2 nonies du Code Général des Impôts est de 1598 € Hors TVA.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ces deux sous-traitances et de l'autoriser à signer les DC4 et tous documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-07-03 : CONVENTION SAFEGE : EXTENSION ASSAINISSEMENT LA VERRIE :

Le Maire rappelle que la Société SAFEGE/SUEZ a déjà accompagné par le passé la commune dans sa mission de maîtrise d'œuvre d'ingénierie en assainissement. Dans le cadre d'une vente, la mairie a récemment été sollicitée pour un raccordement d'une maison au réseau collectif, afin d'éviter l'assainissement autonome. De par la situation

géographique de la maison, qui est située à La Verrie, à proximité de la station d'épuration, il est opportun d'accéder à cette demande, sachant qu'une participation financière des futurs propriétaires est envisageable à hauteur de 50%. Le coût pour la mission d'accompagnement à la maîtrise d'œuvre est de 2 000 € HT pour la réalisation de cette extension.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette extension et de l'autoriser à signer la Convention SAFEGE et tous documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-07-04 : CONVENTION AVEC L'ETAT RELATIVE AU DISPOSITIF DE DEMATERIALISATION DES BUDGETS

Le Compte Financier Unique (CFU) est un nouveau document budgétaire qui intégrera en un seul document les comptes de gestion transmis par le trésorier et les comptes administratifs. Sa généralisation est obligatoire et nécessite des pré-requis, comme la transmission des documents budgétaires vers la Préfecture par voie dématérialisée au format XML via « @actes Budgétaires ».

Pour accéder à ce nouveau dispositif, la signature d'une convention avec la Préfecture de La Sarthe est nécessaire.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la Convention entre le représentant de l'Etat et la Commune de Villaines-sous-Malicorne pour tous ses budgets afin de pouvoir passer au CFU pour les exercices 2025/2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-07-05 : CONVENTION DE REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS ASSIMILÉS AUX DECHETS MENAGERS DES PROFESSIONNELS

La précédente convention de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers des professionnels arrive à échéance. Il est donc proposé de la renouveler. Pour rappel, il existe à Villaines un conteneur à la cantine scolaire et deux à la salle des fêtes de 750 litres chacun. La tarification de la redevance spéciale est estimée à 1968 litres hebdomadaires sur 36 semaines soit 70.85 m³ annuels. Le montant annuel de la redevance spéciale s'élève à 2 252.97 €. Le Maire propose de signer la convention de redevance spéciale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-07-06 : CLASSEMENT DES MASSIFS FORESTIERS VISANT A LA PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIES

Monsieur le Maire informe que la Commune a été destinataire d'un courrier de la préfecture concernant le classement à venir de certains massifs forestiers du département en application de la loi n°2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie. 33.57% de la commune est

impactée par le massif forestier Pays Fléchois proposé au classement. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération :

AVIS SUR LA PROPOSITION DU CLASSEMENT DES MASSIFS RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE EN SARTHE

Suite aux incendies de forêts survenus au cours de l'année 2022 dans le département et de la nécessité de renforcer les actions de prévention en matière de défense contre l'incendie, le Service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe et du Maine-et-Loire, l'Office national des forêts et la Direction départementale des territoires de la Sarthe, les préfetures de la Sarthe et du Maine-et-Loire ont apporté des éléments d'expertise justifiant le classement des bois et forêts situés dans des territoires soumis aux risques d'incendies mentionné à l'article L.132-1 du code forestier.

Un massif correspond aux bois de plus de 4 ha et distants de moins de 200m les uns des autres. Ils sont ensuite regroupés entre eux pour former des unités forestières, auxquelles sont appliquées des zones tampon de 200m. Puis celles-ci sont elles-mêmes regroupées entre elles pour former des massifs. Afin de savoir si un massif est à risque, les données bioclimatiques actuelles et futures ont été analysées. Il en résulte que le massif du Pays Fléchois représente actuellement un risque à hauteur de 30% et à l'horizon 2035, 32%. De ce fait, les services de l'Etat proposent de classer le massif au vu de son risque élevé.

Ce classement ouvre pour les collectivités concernées, d'une part, la possibilité d'accéder à des financements publics (notamment FEADER, du Conseil Départemental et de Conseil Régional) pour la réalisation de travaux et équipements visant à la prévention des risques d'incendies, d'autre part, la nécessité de mettre en œuvre les obligations légales de débroussaillage en application des articles L.134-6 à L.134-18 du code forestier.

Les articles L.132-1 et R.132-2 du code forestier disposent que les propositions de classement sont soumises à consultation des conseils municipaux des communes concernées.

Le classement sera prononcé soit par arrêté préfectoral, soit par décret en Conseil d'Etat si des réserves ou objections ont été formulées.

Par courrier réceptionné le 21 mai 2024, la commune de Villaines-sous-Malicorne est ainsi appelée par le préfet à formuler un avis sur la proposition transmise.

Eu égard aux enjeux majeurs liés à la préservation, protection des forêts et à la sécurité des populations.

Après en avoir débattu, il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable à la proposition de classement des bois et forêts à risque incendie rattachés au massif du Pays Fléchois tel que figurant en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-07-07 : RENOUELEMENT DU GROUPEMENT ASSURANCE SANTÉ POUR LA COMMUNE

Cette proposition d'Assurance santé consiste à mettre à disposition la complémentaire santé standard AXA à des conditions tarifaires préférentielles pour les habitants de la commune

La dernière convention arrivant à échéance, et compte tenu des demandes, Monsieur le Maire propose de renouveler la proposition d'assurance santé AXA et demande à l'autoriser à signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-07-08 : DÉCISIONS MUNICIPALES JUIN-JUILLET 2024 :

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
27-2024	Devis Référence 492 PRECHAIS ENERGIES 22 Bis Place de l'Eglise 72270 Villaines-sous-Malicorne	Remplacement du chauffe-eau de la cantine de l'école : 930.80 € HT.
28-2024	Devis N°TR24040 TELELEC 7 Allée de la Coudre 72560 Changé	Eclairage du stade : 8 663.38 € HT
29-2024	Devis 202406/82 WIPE NETTOYAGE 15 Chemin de l'Aubépine -72200 La Flèche	Nettoyage logement T2 : 205.00 € HT
30-2024	Devis DE0000002 SARL Pascal PARIS La Maintonnière 72270 Villaines-sous-Malicorne	Siège tracteur pneumatique : 713 € HT
31-2024	Devis DE00995 POTTIER BATIMENT Le Grand Tessé 72270 Villaines-sous-Malicorne	Abords cours devant local du stade Rabotage et 0/20 compactage : 3 050 € HT
32-2024	Contrat de location n°18 FRAIS MALIN ZA des Brinaudières 72430 Noyen sur Sarthe	Location château gonflable : 116.17€ HT
33-2024	Contrat de location n°19 FRAIS MALIN ZA des Brinaudières 72430 Noyen sur Sarthe	Location château gonflable schtroumpfs : 100 € HT
34-2024	Contrat de location n°19 FRAIS MALIN ZA des Brinaudières 72430 Noyen sur Sarthe	Formules jeux : 258.33 € HT
35-2024	Devis N°133446989 WURTH	Petits matériels divers (graisse, ruban pvc..) : 334.31 € HT
36-2024	Devis Référence 504 PRECHAIS ENERGIES 22 Bis Place de l'Eglise 72270 Villaines-sous-Malicorne	Remise en fonctionnement du bouton coup de poing cuisine de la salle des fêtes : 754.19 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2024-07-09 : COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE :

Le Conseil d'école s'est tenu le jeudi 20 juin dernier. Monsieur le Maire et Christelle Philippe y ont assisté. L'Adjointe au Maire en présente le compte rendu.

Point sur les effectifs et répartition à la prochaine rentrée. 88 élèves prévus en septembre 2024 dont 19 élèves qui devraient quitter l'école en juin 2025.

Exposé des projets et sorties pédagogiques : Projet autour du cirque ; tir à l'arc et roller. Inscription 2024/2025 sur des interventions avec le CPIE sur le Marais de Cré sur 3 saisons.

Sorties de fin d'année : Le Clos Lucé, Terra Botanica, Moulin de Rouveau Ferme pédagogique.

Prévention et information relatives au harcèlement.

Le document unique a été actualisé. Point de vigilance sur une clôture de béton descellée au niveau du préau, marronnier et revêtement antichute des jeux.

Remerciements à la municipalité pour les travaux réalisés pour la rénovation des sanitaires. Demande de petits mobiliers et renouvellement du réfrigérateur de l'école.

Point sur les TEP sur 5 thématiques : « Science et communication », « cirque », « contes animés », « environnement », « multimédia » - 86% des enfants participent.

Le projet de renaturalisation de la cour (étudié par le CAUE) implique un effort budgétaire conséquent. Ce projet est en suspend compte tenu d'une vision budgétaire incertaine sur les prochains exercices qui invite à la prudence.

2024-07-10 : FÊTE NATIONALE :

Le Maire rappelle le programme de la fête nationale 2024 qui se déroulera le samedi 06 juillet. Derniers points sur l'organisation, notamment sur le transport et montage/démontage des structures gonflables et la présence de chacun sur les stands et la réalisation des feuillards.

2024-07-11 : FÊTE DE LA TERRE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT :

Le Maire donne la parole à Jean-Marie PRECHAI, Président de cette association. L'organisation de cette manifestation est en ordre de marche. Les affiches sont disponibles et vont être distribuées. La parution du livret devrait intervenir avant la fin juillet pour permettre une diffusion qui favorisera les inscriptions aux soirées festives. L'organisation journalière des activités est réalisée. Bon engouement ressenti lors des réunions de préparation et notamment pour la création des oriflammes. L'accueil des personnes officielles aura lieu à 11h pour la visite des stands, suivra le vin d'honneur qui sera servi par les conseillers municipaux vers 12h45-13h.

La présence d'un stand communal présentant les atouts de notre commune est souhaitée. Marie-Jo ROUAULT est en charge de l'élaboration d'un diaporama et sollicite l'aide technique d'un collègue, Joël BIGNON l'assistera dans cette mission.

Il est proposé de verser une subvention complémentaire de 3000 euros sera versée à l'Association FTCAV en soutien à l'organisation de la Fête de la terre du commerce et de l'artisanat qui se tiendra du vendredi 30 août au dimanche 1^{er} septembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-07-12 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS :

1* COMMISSION COMMUNICATION

Marie-Jo ROUAULT évoque le travail d'équipe réalisé pour l'édition du bulletin municipal, notamment sur le travail intense de relecture.

2* COMMISSION GRANDIR À VILLAINES

Christelle PHILIPPE remercie ses collègues élus pour avoir répondu présents pour pallier les absences de personnel. Des clés USB seront offertes aux élèves qui quittent l'école. L'adjointe au Maire souhaiterait mener une réflexion quant à la réalisation d'écocups qui pourraient être utilisées lors des manifestations, ceci éviterait de jeter du consommable ; projet à mener avec la commission communication.

3* COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES

Daniel GUERINET informe que le lotissement les Grandes Forges a été nettoyé par KALISTA car « Ecopattes » n'a pas pu assurer l'entretien avec les moutons car il n'y avait pas assez d'ombre pour les animaux.

Concernant le curage des fossés sur réseau revêtu, l'Adjoint au Maire propose la programmation d'une réunion avec les membres de la commission afin d'évoquer le sujet et faire un retour à la CCPF. Il évoque également des travaux de busage prévus

prochainement par l'entreprise Antoine LHOMER afin de faciliter le passage des randonneurs et CR N°60 à Bas Bonne Fontaine car les fossés n'ont pas d'exutoire.

4* COMMISSION INFRASTRUCTURES BATIMENTS

Joël BIGNON informe qu'une réunion Commission travaux s'est tenue concernant le logement T2, situé au 2^{ème} étage qui a été libéré du mobilier. Il a été constaté que des travaux de rénovation de peinture étaient nécessaires. La remise en location pourrait intervenir en septembre.

Monsieur CHALOIGNE, autoentrepreneur a proposé un devis pour la réalisation de ces travaux. Monsieur CHALOIGNE sort de la réunion. Présentation du devis : dé tapissage, préparation des murs, ponçage, mise en peinture : 1 800 euros hors fournitures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

D'autre part, l'Adjoint au Maire informe de la réception des travaux de rénovation des sanitaires de l'école. Installation du Centre de loisirs dans la foulée.

2024-07-13 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

L'ALSH s'installe à Villaines-sous-Malicorne pour 3 semaines en juillet et une dizaine de jours fin août. L'entretien des locaux sera assuré par la commune et la restauration sera gérée par la CCPF.

Monsieur le Maire rappelle l'étude en cours menée par le Cabinet OCCELIA relative au transfert de compétence Assainissement qui demande un travail de collecte de données. Une visio conférence est prévue à cet effet le jeudi 11 juillet prochain.

Le dernier Conseil Communautaire s'est tenu le jeudi 27 juin dernier à Bousse.

2024-07-14 : QUESTIONS DIVERSES :

TOUR DE TABLE : Comme à chaque séance, les élus sont invités à poser des questions orales concernant les affaires de la commune.

La prochaine réunion de Conseil Municipal sera le jeudi 5 septembre 2024.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt trois heures et vingt minutes.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Marie-Laure MÉTIVIER

Daniel GUÉRINET

Christelle DOLBEAU

Christelle PHILIPPE

Laurence COSNARD

Joël BIGNON

Christophe PERDRIX

Jean-Marie PRECHAIS

Virginie CARRÉ

Gervais COMPAIN

Christelle LEVILLAIN

Tony BERTRON